

Mardi 7 avril 2020 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire d'avril 2020. Est présent sur place, le maire M. Gaby Gendron.

Assiste également à la séance ordinaire par Messenger et par voie téléphonique, les conseillers suivants, s'étant identifiés individuellement :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Simon Couture
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel, Mme Manon Dupuis, secrétaire et Mme Nadia Cloutier, sont présents sur place.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

2020-099 Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2020-100 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 10 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, soient acceptées.

Adoptée.

2020-101 Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 163 129.61\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2020-04.

Adoptée.

Tel qu'indiqué sur l'avis public du 26 mars 2020, le rapport financier 2019 consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2019, ont été déposés et présentés au conseil municipal. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ont répondu aux questions des membres du conseil et aucune personne n'étant présente dans la salle;

Suite à cette présentation,

2020-102 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le rapport financier 2019 consolidé et le rapport du vérificateur, pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, préparés par la firme comptable

Raymond, Chabot, Grant, Thornton soient acceptés tels que présentés au conseil municipal.

Adoptée.

2020-103

Attendu qu'en raison de la pandémie de Covid-19 et afin de protéger les employés municipaux ainsi que les citoyens, la Municipalité de Frontenac a pris la décision de fermer au public les bureaux municipaux;

Attendu que cette fermeture sera réévaluée dans les semaines à venir;

Attendu que les employés seront tout de même sur place afin de répondre aux téléphones et aux courriels;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac ferme ses bureaux au public afin de protéger les employés municipaux ainsi que les citoyens, en raison de la pandémie de Covid-19 et que cette fermeture sera réévaluée dans les semaines à venir;

Que les employés municipaux seront présents au bureau afin de répondre aux téléphones et aux courriels.

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE PAVAGE SUR LA RUE ROY

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT DÉPOSÉ, AVEC TAXES
Sintra Inc. - Région Estrie	348 374.25\$
Pavage Sartigan Ltée	363 636.46\$
Lafontaine & Fils Inc.	382 683.44\$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	408 433.74\$

2020-104

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur le SEAO pour les travaux de rechargement et de pavage dans la rue Roy;

Attendu que 4 soumissions ont été reçues;

Attendu qu'après vérification des soumissions par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., celui-ci suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Sintra Inc. - Région Estrie, pour les travaux de rechargement et de pavage sur la rue Roy, pour un montant de 348 374.25\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission et recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 30 mars 2020;

Que l'acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'approbation de la programmation partielle du Programme TECQ 2019-2023.

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat.

Adoptée.

2020-105

Attendu que la municipalité effectuera des travaux de voirie locale prévus en 2020 dans le 3^{ième} Rang et le 4^{ième} Rang dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volets AIRRL et RIRL, incluant de façon non limitative, les travaux de pose de ponceaux, de terrassement de construction de structure de chaussée (fondations et pavage), de rechargement et de pavage ainsi que la réfection du site des travaux;

Attendu que la municipalité doit demander des prix à des laboratoires différents pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de voirie prévus en 2020;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des prix à des laboratoires différents pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de voirie prévus en 2020, dans le 3^{ième} Rang et le 4^{ième} Rang dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volets AIRRL et RIRL, incluant de façon non limitative, les travaux de pose de ponceaux, de terrassement de construction de structure de chaussée (fondations et pavage), de rechargement et de pavage ainsi que la réfection du site des travaux.

Adoptée.

2020-106

Attendu que l'entente conclut avec la compagnie StratJ pour la préparation du plan de mesures d'urgence de la municipalité, celle-ci devait fournir une application d'alerte pour les citoyens;

Attendu que la compagnie StratJ a informé la municipalité qu'elle ne serait pas en mesure de fournir elle-même cette application d'alerte et qu'elle a signé une entente avec la compagnie Bciti pour la création d'une application d'alerte aux citoyens;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac informe la compagnie StratJ qu'elle est d'accord à ce que ce soit la compagnie Bciti qui fournira l'application d'alerte aux citoyens pour le plan de mesures d'urgence de la municipalité.

Adoptée.

2020-107

Attendu que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est en campagne de financement pour l'année 2020-2021 et que le coût pour notre municipalité est de 100\$;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2020-2021 et verse sa cotisation prévue au montant de 100\$.

Adoptée.

2020-108

Attendu qu'afin de souligner notre appui aux citoyens avec la vague « Ça va bien aller », la municipalité désire remplacer les 5 lumières en façade de l'hôtel de ville afin d'illuminer celui-ci en arc-en-ciel et pourront servir à d'autres occasions comme Noël, étant donné le choix de couleurs que chaque lumière peut produire;

Attendu que nous avons demandé un prix à Philippe Mercier Inc. pour l'achat et l'installation de ces lumières;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse l'achat auprès de Philippe Mercier Inc. de 5 lumières pour la façade de l'hôtel de ville afin d'illuminer celui-ci en arc-en-ciel et pourront servir à d'autres occasions comme Noël, étant donné le choix de couleurs que chaque lumière peut produire, pour un montant d'environ 500\$, pour l'achat et l'installation.

Adoptée.

2020-109

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'entretien des différentes plates-bandes de la municipalité année après année;

Attendu que nous avons reçu l'offre de services d'Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour l'entretien annuel des différentes plates-bandes de la municipalité;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour faire l'entretien annuel des plates-bandes de la municipalité, pour un montant de 3 995\$ plus taxes, pour l'année 2020.

Adoptée.

2020-110

Attendu que notre assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) nous conseille d'ajouter nos réservoirs pétroliers d'huile à chauffage et de diesel à notre police d'assurance, étant donné que cette nouvelle garantie couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages corporels, de dommages matériels ou de privation de jouissance de biens corporels résultant d'une fuite soudaine et accidentelle des équipements pétroliers;

Attendu que la MMQ nous a fait parvenir un tableau des primes pour chacun des 3 réservoirs et qu'il a été présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac informe son assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), qu'elle ne désire pas ajouter à sa police d'assurance les réservoirs pétroliers d'huile à chauffage et de diesel.

Adoptée.

2020-111

Attendu que les Entreprises A.C. 2008 Inc., représentée par M. Alain Boucher, président, entend procéder à l'implantation d'un bâtiment commercial sur l'immeuble connu et désigné présentement comme étant le lot 4 972 888 du cadastre du Québec;

Attendu que dans le cadre de la réalisation de son projet, la compagnie a présenté une demande à la municipalité afin que l'immeuble puisse être desservi par le réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité de même que par le réseau d'égout municipal;

Attendu qu'une entente, préparée par M^e Marie-Claude Veilleux, a été déposée et présentée aux membres du conseil;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac signe une entente avec les Entreprises A.C. 2008 Inc. afin de convenir des conditions qu'elle s'engage à respecter afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité de procéder aux branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux d'un éventuel bâtiment commercial, devant être érigé sur le lot connu et désigné présentement comme le lot 4 972 888;

Que M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle étant donné que le conseil se fait à huis clos, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Demande de dérogation mineure de M. Raymond Côté et Mme Sylvie Bédard
- Demande de dérogation mineure des Entreprises A.C. 2008 Inc.
- Demande de dérogation mineure de Mme Huguette Fortin Giroux
- Demande de dérogation mineure de 9346-2356 Québec Inc.
- Vente de la vieille camionnette
- Délégation de compétences à la MRC du Granit pour les ordures, le recyclage et les organiques
- Programme de gestion des actifs
- Demande de paiement no. 5 pour le centre multifonctionnel
- Entretien ménage au parc riverain Sachs-Mercier
- Entretien du terrain au parc riverain Sachs-Mercier
- Sauveteur pour la plage
- Semaine de l'Action Bénévole
- Mémo aux citoyens
- Appel de la Sûreté du Québec concernant la situation de la Covid-19 dans la municipalité
- Visite des policiers durant la fin de semaine dans la Route Trudel
- Formation des animateurs, rencontre des gestionnaires des SAE le 8 avril 2020
- Documents de la FQM sur la Covid-19
- Inventaire des espèces aviaires

2020-112 Proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance ordinaire d'avril 2020 soit ajournée au 27 avril 2020 à 19h30, heure de l'ajournement, 21 h 30.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 7 avril 2020 et ce pour les résolutions 2020-101, 2020-104, 2020-107, 2020-108 et 2020-109.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier